

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 27 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°2026/2704-07

***Objet :* NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET
DE RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE GRAND-BOURG DE MARIE-GALANTE**

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2026 envoyée aux membres par courriel le 16 avril 2026.

Conseil d'Administration du SDIS				
Séance du 27 avril 2026				
<u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
Représentants du Conseil Départemental				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre titulaire	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre titulaire	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre titulaire	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
Représentants des communes				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	Membre titulaire	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre titulaire	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre titulaire	Visioconférence
	BALTYDE	Rosan	Suppléant de M. COURTOIS	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Présentiel
CNE PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
ADJ. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
ADJ. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Visioconférence
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
COL. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-major	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du Service Budget - Finances	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
CDT TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Bureau du CASDIS n°2020/1003-14 portant construction et reconstruction du CIS de Grand-Bourg (Comobile) en date du 10 mars 2020,

Considérant que par délibération en date du 10 mars 2020, le Bureau du Conseil d'Administration a approuvé le plan de financement prévisionnel de la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Grand-Bourg,

Considérant qu'évaluée initialement à 2 983 616 €, cette opération devait être financée par l'Etat au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), mais aussi par le Département et par le SDIS,

Considérant que le SDIS a cependant sollicité une autre source de financement, à savoir le soutien de l'Europe par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),

Considérant que l'épidémie de Covid 19, la guerre en Ukraine, et plus globalement le contexte géopolitique actuel, a cependant entraîné une augmentation du coût des matières premières, nécessitant de réévaluer cette opération dont le chantier a débuté en 2025, à la somme de **8 370 255,92 €**, dont détail :

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraire et Etudes	1 644 401,41 €	Autofinancement SDIS	1 678 252,54 €
VRD	1 534 083,07 €	Subventions Département	3 212 083,23 €
Travaux	5 083 805,07 €	Subventions Etat (FPRNM)	3 479 920,15 €
Mobiliers	107 966,37 €		
Coût total du projet	8 370 255,92 €	Total des ressources	8 370 255,92 €

Considérant que le SDIS a récemment obtenu l'attribution des subventions FEDER sollicitées, à savoir 203 305,90 € HT au titre des mesures d'efficacité énergétique et 50 160,35 € HT au titre du développement d'une installation photovoltaïque, soit un total de 253 466,25 €,

Considérant qu'en intégrant cette nouvelle source de financement, le plan de financement actualisé du projet de reconstruction du CIS de Grand-Bourg est le suivant :

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraire et Etudes	1 644 401,41 €	Autofinancement SDIS	1 424 786,29 €
VRD	1 534 083,07 €	Subventions Département	3 212 083,23 €
Travaux	5 083 805,07 €	Subventions Etat (FPRNM)	3 479 920,15 €
Mobiliers	107 966,37 €	FEDER	253 466,25 €
Coût total du projet	8 370 255,92 €	Total des ressources	8 370 255,92 €

Vu les deux courriers en date du 08 avril 2026 portant notification d'agrément annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve le plan de financement actualisé du projet de reconstruction du CIS de Grand-Bourg, dont détail :

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraire et Etudes	1 644 401,41 €	Autofinancement SDIS	1 424 786,29 €
VRD	1 534 083,07 €	Subventions Département	3 212 083,23 €
Travaux	5 083 805,07 €	Subventions Etat (FPRNM)	3 479 920,15 €
Mobiliers	107 966,37 €	FEDER	253 466,25 €
Coût total du projet	8 370 255,92 €	Total des ressources	8 370 255,92 €

Article 2 : Autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	11
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	10
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

CONSEIL RÉGIONAL DE GUADELOUPE

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

DIRECTION FEDER-FSE+
SERVICE INSTRUCTION FEDER N° 1348-D
Affaire suivie par : Anaïs JUDITH
Téléphone : 05 90 99 28 28
Courriel : anaïs.judith@regionguadeloupe.fr
N/Réf. PCR-AC/DGS-JLB/DDE-SJ/DI-SB/SI-SG/AJ/CR-

Basse- Terre, le **08/04/2026**

Le Président du Conseil Régional de
Guadeloupe

A

Monsieur Henry ANGELIQUE
**SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE
ET SECOURS**
Perrin – Zac de Dothémare
97139 LES ABYMES

Objet : Notification d'agrément – N°GPE008483

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous informe de la suite favorable donnée lors du comité régional unique de programmation (CRUP) du **27 mars 2026** à votre demande de subvention d'un montant de **203 305,90 euros** concernant l'opération **GPE008483** intitulée « **Construction d'un centre d'incendie et de secours à Grand-Bourg** ».

L'acte attributif précisant les modalités d'octroi de l'aide prévue vous sera adressé prochainement par les services de la Direction déléguée Europe en charge de la gestion du Fonds Européen de Développement Régional.

Dès sa réception, nous vous invitons à préparer votre première demande de paiement relative à cette opération.

Si vous souhaitez contester la présente décision, vous pouvez, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, déposer, justificatif à l'appui :

- un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) auprès de l'autorité de gestion (Conseil régional de Guadeloupe) ;
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe, ou en cas de recours administratif préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Président du Conseil Régional
Autorité de gestion du programme
FEDER FSE+ 2021-2027



Ary CHALUS

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260427-Delib262704-07-DE
Date de réception préfecture : 15/05/2026

CONSEIL RÉGIONAL DE GUADELOUPE

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

DIRECTION FEDER-FSE+

N°1358-D

SERVICE INSTRUCTION FEDER

Affaire suivie par : Anaïs JUDITH

Téléphone : 05 90 99 28 28

Courriel : anaïs.judith@regionguadeloupe.fr

N/Réf. PCR-AC/DGS-JLB/DDE-SJ/DI-SB/SI-SG/AJ/CR-

Basse- Terre, le 08/04/2026

Le Président du Conseil Régional de
Guadeloupe

A

Monsieur Henry ANGELIQUE
**SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE
ET SECOURS**
Perrin – Zac de Dothémare
97139 LES ABYMES

Objet : Notification d'agrément – N°GPE011364

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous informe de la suite favorable donnée lors du comité régional unique de programmation (CRUP) du **27 mars 2026** à votre demande de subvention d'un montant de **50 160,35 euros** concernant l'opération **GPE011364** intitulée « **Installation photovoltaïque en autoconsommation et bornes de recharge dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Marie-Galante** ».

L'acte attributif précisant les modalités d'octroi de l'aide prévue vous sera adressé prochainement par les services de la Direction déléguée Europe en charge de la gestion du Fonds Européen de Développement Régional.

Dès sa réception, nous vous invitons à préparer votre première demande de paiement relative à cette opération.

Si vous souhaitez contester la présente décision, vous pouvez, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, déposer, justificatif à l'appui :

- un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) auprès de l'autorité de gestion (Conseil régional de Guadeloupe) ;
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe, ou en cas de recours administratif préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Président du Conseil Régional
Autorité de gestion du programme
FEDER FSE+ 2021-2027

Ary



Signature
numérique de

CHALUS Ary CHALUS

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260427-Delib262704-07-DE
Date de réception préfecture : 15/05/2026